

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DLH 1093 Subvention (15 000 euros) au Syndicat du Logement et de la Consommation (20^{ème}).

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 30 septembre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association le Syndicat du Logement et de la Consommation ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15 000 euros est attribuée au Syndicat du Logement et de la Consommation.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 70 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014.